

PRESELECTION DU GRAND PRIX TURGOT (grand prix, prix du jury, nominations) – 33^e édition

GAZIER Bernard et PETIT Eloïse, *Economie du travail et de l'emploi*, Eds La Découverte.

GOLLIER Christian, *Le climat après la fin du mois*, Eds PUF .

HOUDE Olivier., *L'intelligence humaine n'est pas un algorithme*, Eds O.Jacob

LAIDI Ali, *Le droit, nouvelle arme de guerre économique. Comment les Etats-Unis déstabilisent les entreprises européennes* , Eds Actes sud.

LAINE Mathieu., *Il faut sauver le monde libre*, Eds Plon.

CHRONIQUES

GAZIER Bernard, PETIT Héloïse, *Economie du travail et de l'emploi*, Eds La Découverte (collection Repères), 405 pages.

Les auteurs situent l'économie du travail dans leurs perspectives à la fois historique et pluraliste. Ils analysent ses fondements théoriques, ses techniques juridiques et statistiques, ses développements pratiques et ses conséquences économiques et financières, mais également ses multiples interactions avec d'autres disciplines, comme la psychologie, la sociologie ou la science politique. Ils rappellent ses interrogations passées et soulèvent ses défis futurs. Ils s'efforcent de distinguer ses pratiques durables et ses effets de mode.

L'ouvrage met particulièrement en lumière la technicité de l'économie et du droit du travail, dont le code comporte plus de 1200 pages. La complexité est de nature théorique, mais aussi statistique, notamment avec les apports de l'IA et du *big data*. De nouveaux courants de pensée apparaissent et des domaines émergent comme celui de l'évaluation des effets des politiques publiques sur le marché du travail. Les statuts des travailleurs se diversifient (en 2016, en France, selon l'Insee, 88,4 % des travailleurs sont salariés et 11,6 % sont indépendants). Les effectifs des différents secteurs d'activités économiques sont de plus en plus dissemblables (en 2016, les services représentent 75,8 % des emplois, l'industrie n'employant plus que 13,6 %, la construction 6,4 % et l'agriculture 2,8 %). Le poids de la fonction publique (Etat, territoires et hospitalier) demeure un des plus élevés du monde, avec 5,6 millions de fonctionnaires.

Les auteurs sont respectivement professeur émérite à l'Université Paris I et professeur à l'Université de Lille.

Jean– Louis CHAMBON

GAZIER Bernard, PETIT Héloïse, *Economie du travail et de l'emploi*, Eds La Découverte (collection Repères), 405 pages.

L'ouvrage est à la fois un manuel de référence indispensable aux étudiants, un guide pratique nécessaire aux employeurs et employés, un livre de réflexions utile aux citoyens.

L'ouvrage vient opportunément répondre aux principaux questionnements actuels sur l'emploi et le travail. Il présente les thèses orthodoxes (néo-classiques) et hétérodoxes qui s'affrontent dans les débats actuels qui animent les entreprises, les administrations et la société. Il rappelle les théories et définitions du travail en montrant qu'elles relèvent d'un paradigme en voie d'épuisement. Il analyse successivement les mécanismes de la demande, de l'offre et du marché de l'emploi. Il compare les régimes de rémunération (ou de rétribution), de qualification et de formation des travailleurs. Il retrace les mutations du contrat de travail et en montre les limites dans le contexte de l'emploi du XXI^e siècle. Il décrit la lutte de plus en plus active contre les discriminations. Il observe les mutations des relations professionnelles et les resitue dans les cadres des modèles du capitalisme et des relations industrielles. Les auteurs lancent des passerelles entre l'économie du travail et d'autres disciplines, comme l'anthropologie, la philosophie et l'écologie.

La parution de l'ouvrage est particulièrement opportune après les dernières réformes du droit du travail et de l'assurance chômage, et avant la mise en place d'un nouveau régime universel de retraite. Il est rédigé dans un style comme il se doit pédagogique, mais aussi parfois polémique. Ses développements sont étayés par de vastes états de l'art, illustrés d'exemples récents et enrichis d'encadrés sur diverses questions contemporaines.

Les auteurs sont respectivement professeur émérite à l'Université Paris I et professeur à l'Université de Lille

Jean-Jacques PLUCHART

GOLLIER Ch, *Le climat après la fin du mois*, PUF, 367 pages.

L'auteur est un expert reconnu de la protection de l'environnement et du développement durable. Il rappelle les fondamentaux de la lutte contre le changement climatique et analyse notamment le principe pollueur-payeur. Il traite les problématiques soulevées par le prix du carbone et par la taxe carbone. Il montre les contradictions entre les expertises en matière de réchauffement de la planète. Il met en lumière les incohérences de la politique environnementale française (il qualifie « d'échec annoncé » l'accord de Paris) et le coût exorbitant des primes à la casse des véhicules diesel. Il souligne les contradictions de l'opinion publique française (les intentions du citoyen sont contraires aux comportements du consommateur). Il soulève les difficultés soulevées par la mesure des externalités climatiques et du bien commun, par la valorisation du futur et du taux d'actualisation. Il rappelle les responsabilités sociétales incombant aux entreprises industrielles, commerciales et financières. Il propose de nouveaux principes de la finance responsable. L'ouvrage est solidement documenté ; les raisonnements sont étayés par de nombreuses statistiques ; le texte est rédigé dans un style toujours accessible.

Christian Gollier est directeur général de Toulouse School of Economics et président de l'association européenne des économistes de l'environnement (EAERE).

Jean-Jacques PLUCHART

GOLLIER Ch. , *Le climat après la fin du mois* , Editions Presses Universitaires de France, 367 pages.

Pouvons-nous gagner la guerre mondiale contre les dérèglements climatiques ?

Dans cet ouvrage, Christian Grollier exprime ses espoirs et ses doutes quant à notre volonté de sortir victorieux de cet affrontement. A commencer par la constatation factuelle que le NOUS en matière de climat n'existe pas. Comment en effet ne pas constater que certains pays ont pris l'option de ne rien faire, de jouer le passager clandestin de la lutte contre le dérèglement climatique et espérer que les autres feront quelques efforts à leurs places ! Comment en effet ne pas constater qu'alors même qu'une majorité écrasante des français a conscience des enjeux et plébiscitent le principe du pollueur-payeur, que la première application de ce principe, la taxe carbone, fait aujourd'hui l'objet d'une violente opposition dans la rue.

L'opinion publique a été bercée d'une complaisante illusion que la transition écologique pourrait se faire sans modifications des comportements individuels et sans impacts financiers réduisant le pouvoir d'achat. Qui plus est, elle prend conscience que ses efforts ne produiront leurs effets que dans de lointaines décennies et profiteront de fait à des générations qui ne sont pas encore nées.

Une solution qui ne tiendrait pas compte de cette réalité individualiste et de cette absence « d'altruisme du futur » est vouée à l'échec, ou du moins au scénario probable d'une transition énergétique molle et poussive.

L'auteur nous suggère de ne pas cependant nous extraire de la responsabilité qui nous incombe et promeut une certaine décroissance sélective par la mise en place d'une taxe carbone de l'ordre de 50€ la tonne de CO₂, niveau suffisamment incitatif selon lui en termes de modifications des comportements et pourtant acceptable en termes de réduction de pouvoir d'achat i.e. de l'ordre de 1% annuel.

Mais il dessine également une voie, certes étroite mais valant la peine d'être tentée, soutenue d'ailleurs par une communauté d'économistes européens et américains.

La voie consistant à fonder une coalition internationale de pays ambitieux et volontaires pour mettre en place un prix du carbone commun, assorti d'une taxe douanière pour lutter contre le dumping environnemental de certains pays. A l'intérieur de chaque pays, cette fiscalité carbone serait rendue politiquement acceptable en coalisant les citoyens volontaires pour endosser cet effort climatique et en tentant d'emporter l'adhésion des autres par des redistributions massives sous forme de chèques verts et autres déductions de charges sociales sur les bas salaires, créant ainsi les conditions d'acceptabilité politique nécessaire.

Christian Gollier né le 11 juin 1961 à Bruxelles, est un économiste belge. Il est actuellement Directeur Général de Toulouse School of Economics, qu'il a fondé avec Jean Tirole en 2007. Il a passé une année en 2016 en tant que professeur invité au département d'économie de l'université de Columbia. En 2018, il devient président-elect de l'EAERE (Association européenne des économistes de l'environnement). Il est le bénéficiaire des distinctions Prix Paul Samuelson (2001) et Prix Erik Kempe (2011).

K.WANTZ O'ROURKE

HOUDE Olivier, *L'intelligence humaine n'est pas un algorithme*, Eds O.Jacob, 242 pages.

L'auteur montre que le mécanisme d'inhibition cérébrale permet de résister aux pressions, aux précipitations, aux déviances..., et ainsi d'éviter les conduites asociales. Il est d'autant plus positif qu'il constitue également un des leviers de la pensée créative. S'inspirant des travaux de Piaget (l'apprentissage chez l'enfant), de Kahneman (les systèmes 1 et 2), de Minsky (les cerveaux A et B) et de Damasio (l'ordre étrange des choses), Olivier Houdé observe qu'au-delà du système 1 de la pensée spontanée et du système 2 de la pensée algorithmique, il existe un système 3 (qualifié d'heuristique) doté d'un mécanisme inhibiteur. Ce système de métacognition » (ou « connaissance de la connaissance ») vient compléter les systèmes rationnels et automatiques du raisonnement, que peut simuler le *machine learning* et le *deep learning*. L'auteur estime donc que l'IA permet de remplacer les systèmes 1 et 2, mais qu'il ne peut dupliquer le système 3. La machine ne pourra donc jamais se substituer à l'homme.

Olivier Houdé est membre de l'Académie des sciences morales politiques, professeur de psychologie à l'université Paris-Descartes et directeur du laboratoire LaPsyDÉ, au CNRS.

Jean-Jacques PLUCHART

HOUDE Olivier, *L'intelligence humaine n'est pas un algorithme*, Eds O.Jacob, 242 pages.

L'auteur montre, à l'aide d'exemples éclairants, que l'Intelligence Artificielle (IA) peut résoudre des problèmes complexes, mais qu'elle ne peut se substituer à toutes les formes de l'intelligence humaine (IH), incluant l'intuition et l'émotion. Le passage de l'IH à l'IA implique de réduire la pensée à une logique purement rationnelle. Les algorithmes apprenants du *machine learning* et du *deep learning* reposent sur le traitement de données massives (le *big data*) par des modèles sophistiqués d'itération. Ces traitements sont exposés à divers biais méthodologiques (de suréchantillonnage, d'histoire, de confirmation, d'ancrage, de prophétie autoréalisatrice, de « pensée magique »...). Ces biais rendent contestable le qualitatif de « prédictif » parfois attribué au traitement insuffisamment robuste de bases de données juridiques (la justice prédictive), commerciales (le marketing prédictif), économiques (l'économie prédictive), financières (la finance prédictive)... C'est pourquoi les algorithmes font de plus en plus l'objet d'une surveillance accrue de la part d'administrations, d'universités (notamment celle de Columbia) et d'associations de défense des consommateurs.

L'IA n'intègre pas les logiques propres à l'intelligence émotionnelle – dominée par des intuitions, des inhibitions, des affects psychologiques...- et à l'intelligence collective – marquée par des effets d'imitation et d'ancrage dans la pensée dominante. L'auteur estime qu'un alignement de l'IA sur l'IH implique une sophistication des algorithmes largement inaccessible en l'état actuel des heuristiques et des modèles de simulation.

L'auteur est psychologue et membre du CNRS.

Denis MOLHO

LAÏDI Ali, *le droit nouvelle arme de guerre économique, Comment les Etats Unis déstabilisent les entreprises européennes*, Eds Actes sud, 331 p.

Dans cet ouvrage Ali Laïdi brosse un historique très documenté de la mise en œuvre de la *lex americana* qui a été appliquée par les lois sur la corruption (loi FCPA) et sur le viol des embargos par l'extraterritorialité du droit américain à toutes les entreprises. Ils imposent de facto leur loi au monde entier dès qu'il y a un lien même très tenu (un simple courriel transitant par un serveur installé sur le sol américain ou un virement Swift) avec les USA. Le droit américain s'impose et place les entreprises étrangères sous la coupe de leurs autorités judiciaires.

Les lois extraterritoriales américaines sont contestables au regard du droit international public, mais elles s'en sont arrogés une compétence générale d'application et ce d'autant plus que ce n'est pas la justice qui juge mais l'administration qui sanctionne, c'est une affaire de procureur et les procédures se finalisent par une amende transactionnelle pour les entreprises qui finissent par plaider coupable pour ne pas se fermer le marché américain. Cela revient à mettre à nu les entreprises étrangères qui acceptent de facto de permettre aux agences américaines d'avoir accès à tous les secrets et procédés de fabrication. Pour la haute administration française ainsi que pour le gouvernement, ce sujet est soit tabou, soit méconnu.

Néanmoins, une cour d'appel a, le 24 août 2018, limité dans sa décision l'extraterritorialité de la FCPA vis-à-vis des étrangers non-résidents aux USA, qui ne peuvent être poursuivis si l'administration n'apporte pas de preuves suffisantes pour établir un lien solide entre cette personne et le territoire américain. La Cour suprême doit se prononcer sur cet arrêt important qui, s'il est confirmé, pourrait freiner cette machine de guerre juridique. Mais les américains ont mis au point une nouvelle génération de modèle (loi *cloud act*) qui s'appuie sur un maillage informationnel du monde. Il s'agit de capter l'information, de l'analyser et de la mettre au service des intérêts politico économiques des états Unis.

Avec un tel maillage des marchés mondiaux et une connaissance aussi fine de leurs acteurs, le recours à la corruption devient inutile, il suffit aux entreprises américaines de frapper aux bonnes portes afin d'obtenir informations, conseils et même soutien.

Comment répondre à un dispositif aussi bien pensé en amont ? L'Union Européenne doit se saisir du dossier en urgence avant que les entreprises européennes ne soient vassalisées.

Michel GABET

LAÏDI Ali, *Le droit – Nouvelle arme de guerre économique*, Editions Actes Sud – Questions de société, 331 pages.

Alors que Frédéric Pierucci (le piège américain) vient de finir de purger sa peine de 25 mois aux Etats-Unis, l'ouvrage de Ali Laïdi apparaît comme un complément à charge pour dénoncer une fois encore l'extraterritorialité de la justice américaine et rappeler à quel point les manœuvres de déstabilisation des entreprises mondiales utilisent le droit comme une arme concurrentielle. Dans l'histoire déjà longue des victimes d'entreprises du guerrier juridico-économique que sont les Etats-Unis, sous couvert de lutte contre la corruption, de prévention « vertueuse » voire d'instrumentalisation de visées humanitaires, les lois sont utilisées pour contrôler l'information technologique et économique mondiale. Le mérite de

l'ouvrage est d'être une contribution claire et documentée pour décrire comment des outils comme le *Foreign Corrupt Practices Act*, le *Sarbanes-Oxley Act*, le *Bank Secrecy Act*, le *Cloud Act*... sont détournés de leur fonction première. Le pire, c'est que pour faire face à cette domination, les entreprises attaquées ne trouvent rien de mieux que de mettre leur sort entre les mains des cabinets juridiques anglo-saxons. Les titres des deux derniers chapitres sont éloquentes : Une Europe tétanisée, une France paralysée.

Ali Laïdi, docteur en science politique de l'Université Paris-2 et diplômé de l'École de journalisme de Paris, est l'auteur de nombreux ouvrages. Il a également obtenu le Prix Turgot 2010 avec Les Etats en guerre économique (Seuil, 2010).

Alain BRUNET

Mathieu LAINE, *Il faut sauver le monde libre*, Eds Plon

Nous sommes tous naturellement libres, c'est un droit. La liberté est une valeur, un des grands principes de la démocratie qui a forgé l'Occident. Le monde libre, qui puise ses racines dans la Grèce antique, est en péril.

L'auteur nous incite à nous éveiller à la dangerosité de l'époque et à défendre les valeurs fondamentales : liberté, responsabilité et démocratie.

Le libéralisme économique, souvent décrié du point de vue social et écologique, a contribué au recul de la pauvreté dans le monde en permettant de réduire cette dernière de 90% en 1700 à moins de 10% aujourd'hui. Concernant l'écologie, le libéralisme semble également autodestructeur à première vue, mais en y regardant bien, il pourrait apporter des éléments de réponse. Pour cela, l'Etat doit demeurer protecteur envers ceux qui en ont vraiment besoin et également favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat, deux moteurs de l'économie.

Ce livre est un plaidoyer en faveur de la liberté aujourd'hui menacée. Selon Mathieu Laine, il n'y a donc pas d'alternative possible, « il faut sauver le monde libre » car « renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs ».

Auteur : *Mathieu Laine est un entrepreneur et un intellectuel libéral français. Il est le fondateur d'Altermind, un cabinet d'études et de conseil basé à Paris et à Londres qu'il dirige aujourd'hui.*

Mathieu Laine est professeur affilié à Sciences Po Paris, chroniqueur au Figaro et au Point. Il est membre de l'équipe de l'émission L'Esprit public sur France Culture et auteur d'essais sur le libéralisme.

Florence ANGLÈS

LAINE Mathieu, *Il faut sauver le monde libre*, Eds Plon, 307 pages.

Dans son livre particulièrement bien documenté et bien écrit, l'auteur retrace l'histoire des régimes politiques et des systèmes économiques qui ont contribué à la construction du

monde libre, c'est-à-dire d'une société fondée sur le libéralisme et la démocratie. Après avoir rappelé certains principes de gouvernance appliqués dans l'antiquité, à la renaissance, au siècle des lumières et dans des Etats- nations du XXe et du XXIe siècle, il analyse les a-priori, raccourcis et biais cognitifs qui contribuent à déformer la vision du monde libre, assimilé abusivement au capitalisme et à la mondialisation des échanges. Il redoute les tentations actuelles d'un retour au protectionnisme et au nationalisme. Il dresse une typologie originale des différents courants de la pensée libérale, en distinguant les néo-classiques, les libre-échangistes, les libertariens, les anarcho-capitalistes... Il soutient que la liberté constitue la principale aspiration de l'homme moderne et que le respect de sa liberté doit être la priorité de l'Etat. Il fait appel à plusieurs philosophes – dont Michel Foucault – pour dénoncer les nouvelles atteintes à la liberté - et même à la dignité - des citoyens, qui sont engendrées par l'inflation réglementaire et normative ainsi que par les nouvelles technologies numériques. Il propose de « réhabiliter les routes de la liberté », par une réforme profonde de l'Etat-providence, dont le rôle – au-delà de ses missions régaliennes de sécurité et de justice – doit se limiter à stimuler l'innovation et les échanges par des mesures « simples et intelligentes ».

Mathieu Laine est entrepreneur, enseignant à Sciences pô et éditorialiste.

Jean jacques PLUCHART